

Communication de la Cour des Comptes : précisions de la Caisse des Dépôts sur la gestion de ses dépenses

Paris, le 7 mars 2017 – La Cour des Comptes a rendu publique une communication relative à la gestion de la Caisse des Dépôts depuis 2007 et la réponse de la Caisse des Dépôts à la Cour.

La Caisse des Dépôts, qui est une institution publique autonome sous le contrôle du Parlement, a en effet augmenté de manière importante son volume d'activité pendant la crise de 2008 pour jouer son rôle contra-cyclique.

Ses dépenses de fonctionnement ont crû à due concurrence de cette augmentation d'activité dans la période, tout en restant très en-deçà des normes d'évolution budgétaires fixées par sa Commission de Surveillance. La Caisse des dépôts tient à rappeler que ses dépenses ne sont alimentées que par ses résultats propres, sans subvention ni dotation de l'Etat auquel elle verse en moyenne plus d'un milliard d'euros par an. Ses coûts de gestion sont très inférieurs à la moyenne des établissements financiers de la place.

Depuis trois ans, elle s'est engagée dans un processus de réformes internes : réforme de la direction des ressources humaines, réorganisation de l'informatique, plafonnement et publication des principales rémunérations, internalisation de filiales, réforme de la procédure budgétaire dans une logique pluriannuelle...

Ces réformes ont permis sur la période 2014 à 2016 :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un taux d'activité historiquement élevé en matière de prêts et d'investissements ;
- De limiter la hausse de la masse salariale à moins de 1 % ;
- De stabiliser et les dépenses informatiques ;
- De baisser les autres dépenses de fonctionnement de 3 %.

S'agissant de certaines indemnités versées aux fonctionnaires comme aux salariés, depuis plus de 20 ans en application d'accords collectifs mais sans fondement législatif précis, la Caisse des Dépôts s'est engagée à y mettre fin après concertation avec les représentants des personnels.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France et en Outre-mer : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Contacts presse :

Groupe Caisse des Dépôts – Service presse : 01 58 50 78 96

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)
